

Procès-verbal assemblée générale 23 février 2017

Présents : MM. d'Aubreby (205) Baijot (205) Noël (205) de Jong (246)
Absent : M. Henry (139)

1. Les copropriétaires signent la feuille des présences. Aucune procuration n'est en possession du syndic. 861 quotités actées sur 1.000 avec quatre copropriétaires présents sur cinq : l'assemblée générale peut valablement délibérer et l'ordre du jour est poursuivi.
2. Le procès-verbal assemblée générale 18.02.2016 est rapidement parcouru : le courriel du 6 mars 2016 – reçu de tous les copropriétaires - émanant de M. Baijot fait partie intégrante du dit procès-verbal.
3. L'examen des charges annuelles 2016 ne soulève aucune remarque. La comparaison des charges 2016 / 2015 / 2014 / 2013 / 2012 s'établit comme suit : 5.531 € / 5.151 € / 5.209 € / 5.239 € / 5.575 €. Toutes les factures sont à la disposition de l'assemblée et toujours consultables chez le syndic sur rendez-vous.
4. L'assemblée accepte la gestion du syndic et lui donne donc décharge : les comptes de l'année 2016 sont approuvés.
5. La démission du syndic sera effective au 31 mars 2017. La remise des documents est fixée au mercredi 29 mars 2017 à 19h30 au domicile du syndic si son agenda le permet. Les copropriétaires reprendront solidairement la gestion de l'immeuble.
6. Alimentation du fonds de roulement : la fréquence trimestrielle est maintenue et les montants seront adaptés – Alimentation du fonds de réserve : néant.
7. Assemblée générale prochaine : date à convenir.
8. Affaires en cours et divers : néant.

Fonds de roulement : BE86 1345 0352 2450 - Beobank
Fonds de réserve : BE21 1096 5147 7503 - Beobank

La réunion se termine vers 20,20 heures.

Namur, le 28 février 2017.



Procès-verbal succinct – assemblée générale 23.02.2017

1. Validation de l'assemblée

Présents : 4 Représentés : 0 Absents : 1

Total : 4 *861 millions* *Nombre atteint.*

2. Procès-verbal assemblée générale 18.02.2016

• *Le courriel de Mr Barjot est joint à ce procès-verbal.*

3. Examen des charges année 2016

• *Aucune remarque.*

4. Approbation des comptes – Décharge au syndic

• *Approbation acquise. Décharge acquise.*

5. Réélection du syndic

• *Démission du syndic avec effet au 31 mars 2017.*
• *Remise des documents le mercredi 29 mars 19h30.*
(si date disponible dans l'agenda du syndic)

6. Alimentation des fonds de roulement et de réserve

• *Sous objet. Pas de modification*

7. Assemblée générale

• *A fixer ultérieurement.*

8. Affaires en cours et divers

réant